



Arrêté N°26_4590 du 31 JUIL. 2026

Objet : Changement de nom du collège « Le Vieux Chêne » en « Daphné du Maurier »

Le Président du Conseil Départemental,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et ses textes d'application ;

Vu l'article L. 421-24 du Code de l'Education ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 10 juillet 2026 ;

Considérant que le Département souhaite faire évoluer le nom de certains collèges publics dont la dénomination renvoi par défaut à des noms géographiques ;

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services du Département,

ARRÊTE

Article 1 : Le collège « Le Vieux-Chêne » à La Flèche prend la dénomination en collège « Daphné du Maurier » à compter du 31 août 2026.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département de la Sarthe www.sarthe.fr.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services du Département et Madame l'Inspectrice d'Académie sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Conseil départemental

Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le : 31 JUIL. 2026
et de sa publication ou notification le : 31 JUIL. 2026

Diffusion :

- M. le Principal du collège
- Mme l'Inspectrice d'Académie de la Sarthe
- Mme la Rectrice d'Académie de Nantes